

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 22 janvier 2015

AVIS

AVIS

de concours pour l'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne au titre de l'année 2015.

Du 22 décembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de concours pour l'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne au titre de l'année 2015.

Du 22 décembre 2014

NOR D E F A 1 4 5 2 5 0 6 V

Référence de publication : BOC n° 3 du 22 janvier 2015.

Il est ouvert au titre de l'année 2015 un concours militaire avec quatre filières d'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Bretagne.

Sont admis à se présenter aux concours les candidats de nationalité française, issus des classes préparatoires de deuxième année aux grandes écoles scientifiques ou possédant une formation équivalente, jouissant de leurs droits civiques, ayant satisfait aux obligations du code du service national, disposant des conditions d'aptitude physique requises et âgés de vingt-deux ans au plus au 1^{er} janvier 2015.

Le programme des épreuves est celui des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles : mathématiques et physique (MP), physique et chimie, option physique (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT).

Les candidats au concours pour les quatre filières MP, PC, PSI et PT doivent s'inscrire au concours commun des écoles des Mines selon les modalités fixées dans la notice, publiée annuellement, relative à l'organisation d'un concours commun des écoles des Mines.

La notice décrivant les modalités de pré-inscription par internet et de validation d'inscription est disponible à l'adresse <http://www.mines.net>. La pré-inscription par internet sur le site <http://www.scei-concours.fr> doit intervenir au plus tard le 10 janvier 2015 à minuit. Outre les formalités d'inscription, les candidats devront télécharger sur le site de l'ENSTA Bretagne (<http://www.ensta-bretagne.fr>) les trois documents médicaux spécifiques à faire compléter par un médecin militaire.

Les candidats devront les faire compléter par un médecin militaire d'active (officier de carrière). Ils devront retourner uniquement le certificat médical d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4*/10) dès que possible et au plus tard pour le 12 juillet 2015 à l'ENSTA Bretagne - secrétariat du concours militaire - 2, rue François Verny - 29806 Brest cedex 9 - Tél. : 02.98.34.88.17. Tous renseignements complémentaires pourront être fournis par ce service.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.